



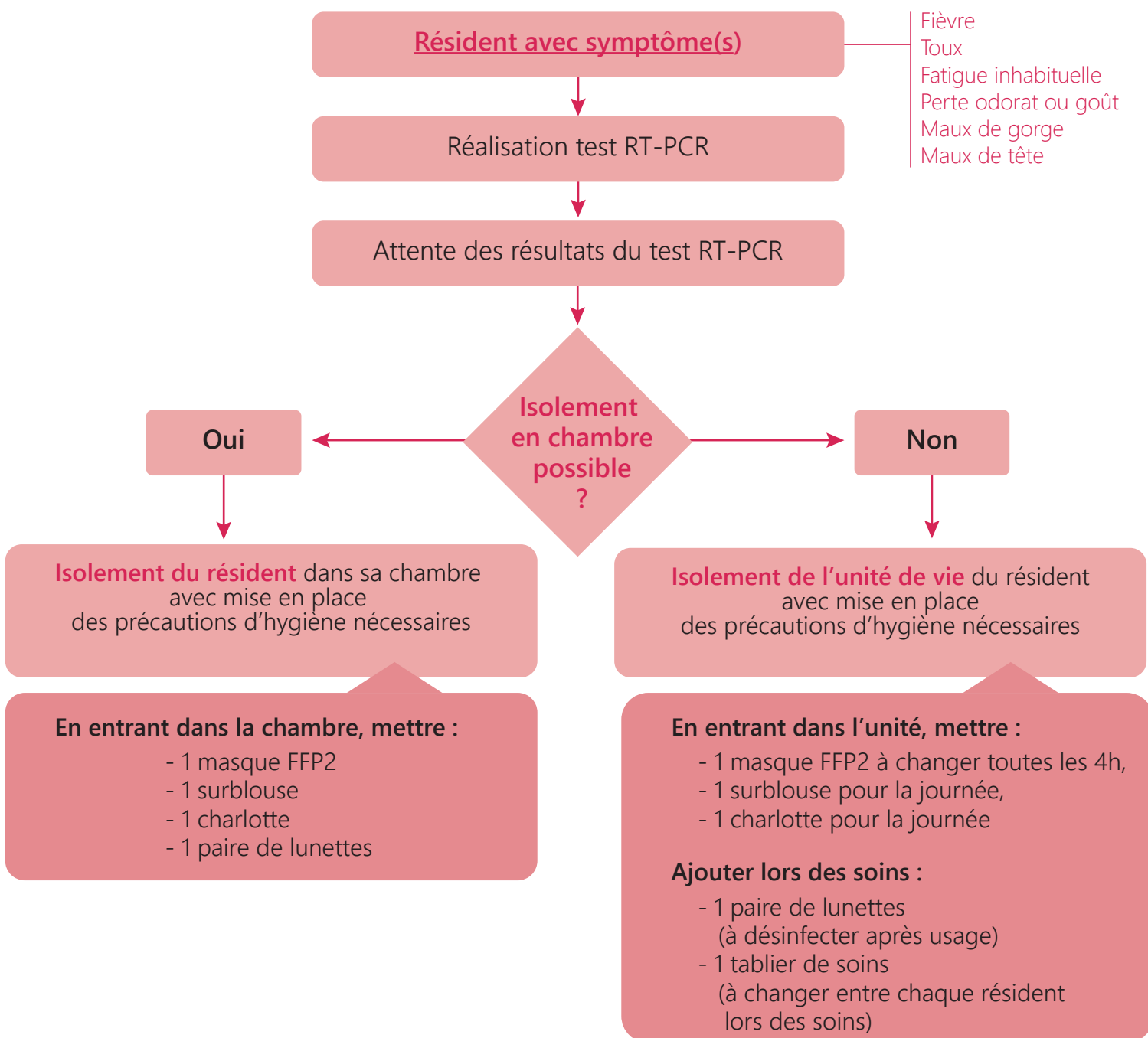
PROTOCOLE COVID 19

Rédigé par : Dr Brigitte Collet
Marjorie Chabot
Vérifié par : Camille Lalaurie
Validé par : CODIR, le 10/11/2020

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT Dépistage des personnes accueillies et prise en charge des cas positifs

Objectif : Éviter ou limiter la contagion à l'intérieur des établissements et services.

Personnes concernées : Toute personne accueillie au sein des établissements d'hébergement

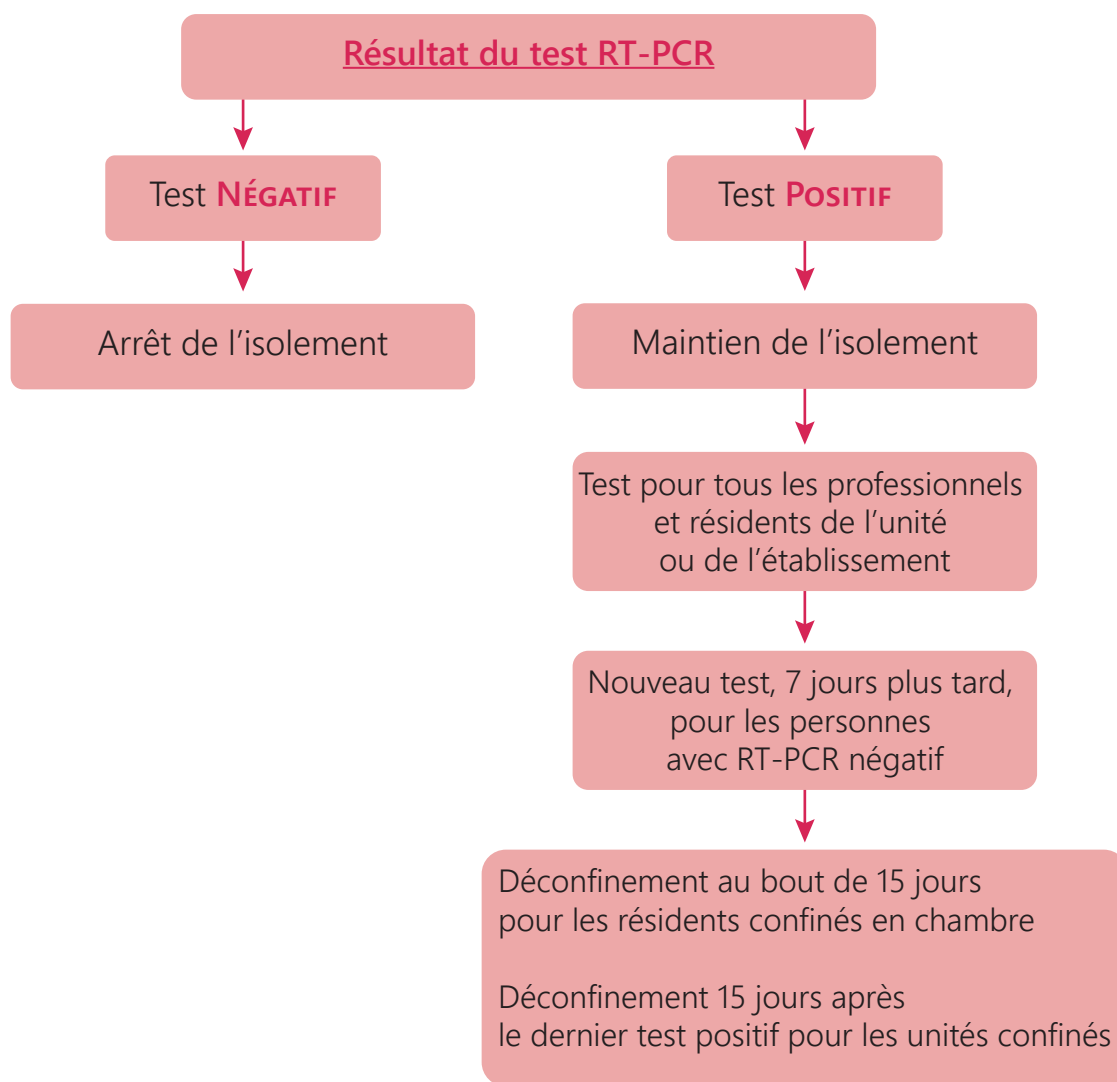


A ce stade, il est important et nécessaire, autant que possible, d'éviter les flux entre les unités tant au niveau des professionnels que des résidents

Rédigé par : Dr Brigitte Collet
Marjorie Chabot
Vérifié par : Camille Lalaurie
Validé par : CODIR, le 10/11/2020

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT Dépistage des personnes accueillies et prise en charge des cas positifs

Page 2/2



Sources :

Texte ARS - Indications de dépistage des patients en établissements de santé, des résidents en établissements sociaux et médico-sociaux et des personnels de structure.

Recommandations ARS - Recommandations applicables aux établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées et des personnes handicapées à risque de forme grave de Covid-19 en cas de résurgence du virus en établissement, 11 septembre 2020.

Recommandations ARS - Consignes et recommandations applicables aux structures médico-sociales pour enfants et adultes en situation de handicap et dispositif de soutien sanitaire, 21 octobre 2020.